

3M Healthcare Canada Company Limited/ Compagnie 3M Soins de Santé Canada; and

KCI Medical Canada Inc./Fournitures Medicales KCI du Canada Inc.

Hereinafter referred to as "Solventum"

Les modalités contenues aux présentes prévalent, nonobstant toute divergence avec les modalités de toute commande passée par le client. Solventum peut modifier ces modalités sans préavis. La version la plus récente de ces modalités est accessible à l'adresse **[solventum.com/terms-of-sale](https://www.solventum.com/terms-of-sale)**.

1. Modalités de crédit - Le paiement doit être envoyé à Solventum au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture. Le non-paiement à la date d'échéance peut entraîner une interruption de service. Si le client omet de payer les frais d'expédition de tout produit lorsqu'ils sont exigibles ou si sa situation financière devient insatisfaisante pour Solventum, cette dernière peut, à sa seule discrétion et en plus de ses autres recours, exiger des paiements en argent ou donner une garantie qu'elle juge satisfaisante avant l'expédition du produit, annuler une commande et/ou suspendre les livraisons en vertu d'une ordonnance. Solventum peut imposer des frais de retard de paiement ainsi que des intérêts sur des montants en souffrance. Les intérêts s'accumuleront au moindre du taux de 18 % par année (1,5 % par mois) ou au montant maximal autorisé par la loi sur toute facture de Solventum à compter de la date à laquelle la facture arrive à échéance, conformément à ses modalités.

2. Modalités de livraison - Les frais de transport seront payés pour toute livraison effectuée par l'itinéraire le moins coûteux choisi par Solventum selon l'obligation d'achat minimale de la division. Si d'autres moyens de transport sont requis ou si l'obligation d'achat minimale n'est pas respectée, des frais de transport seront facturés au client. Le moyen de transport et le transporteur seront choisis par Solventum. À la réception de la marchandise, le client l'inspectera et déposera toute plainte dans les 30 jours suivant la date de facturation.

3. Garantie - Solventum garantit au client que les produits seront exempts de tout défaut de matériau et de fabrication au moment de l'expédition. Les produits individuels peuvent avoir des garanties supplémentaires ou différentes énoncées sur les emballages, dans les encarts, dans la documentation ou dans le tarif qui s'y rapportent. Les garanties et limites de recours définies sur les produits ou dans les documents ou emballages connexes sont incluses dans le prix d'achat des produits. À MOINS D'INTERDICTION PAR LA LOI, CES GARANTIES ET LIMITES DE RECOURS TIENNENT LIEU DE TOUT DROIT ET RECOURS ET DE TOUTE GARANTIE ET CONDITION EXPLICITES, IMPLICITES, STATUTAIRES OU AUTRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, LA GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Ces droits, garanties, conditions et recours limités peuvent être modifiés à l'occasion, au gré de Solventum, sans préavis et seront publiés sur le produit touché ou sur les documents ou emballages connexes. S'il s'avère qu'un produit ne respecte pas une garantie de Solventum pendant la période de garantie applicable, l'unique obligation de Solventum, qui constitue aussi le recours exclusif du client, est, au gré de Solventum : a) la réparation du produit, b) son remplacement ou c) le remboursement de son prix d'achat, dans un délai raisonnable après l'envoi d'un avis écrit concernant la violation de la garantie et le renvoi du produit à Solventum. LA RÉPARATION, LE REMPLACEMENT OU LE REMBOURSEMENT CONSTITUE LE RECOURS EXCLUSIF DU CLIENT CONTRE Solventum POUR TOUT DÉFAUT OU AUTRE DÉFAILLANCE DANS LES PRODUITS. Solventum NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, FORTUITS, SPÉCIAUX OU CONSÉQUENTS (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES PRODUITS OU DE L'INCAPACITÉ À S'EN SERVIR. Solventum n'assume aucune obligation, en vertu de toute garantie, relativement aux produits qui ont été modifiés ou endommagés à la suite d'une mauvaise

utilisation, d'une utilisation abusive, d'un accident, d'une négligence ou d'une manipulation inadéquate par le client. Toute déclaration ou recommandation qui n'est pas contenue dans les documents publiés par Solventum sera nulle et sans valeur, à moins qu'elle ne fasse partie d'une entente signée par un agent autorisé de Solventum. Avant de s'en servir, l'utilisateur doit vérifier si le produit convient à l'usage auquel il le destine et assume en ce faisant tous les risques et toutes les responsabilités, quels qu'ils soient.

4. Taxe de vente - Toute exemption des taxes fédérales et provinciales n'est prolongée que si le numéro du certificat d'exemption et/ou de la licence et/ou du permis est fourni à Solventum et est assujettie au versement d'un paiement par le client, à l'indemnisation et à l'exemption de Solventum de toutes ces taxes (y compris les intérêts et les pénalités) que les autorités gouvernementales peuvent évaluer ou imposer à Solventum.

5. Politique et procédure de retour de produits - Les dispositions suivantes précisent les conditions en vertu desquelles Solventum acceptera les produits retournés et les demandes de rajustement de compte : a) on doit communiquer avec Solventum concernant toutes les réclamations. La personne-ressource est le représentant du service à la clientèle de Solventum du client. Une fois la réclamation approuvée, le crédit sera appliqué au compte ou un chèque sera remis; b) les produits visés par une réclamation ne doivent pas être retournés à Solventum sans autorisation préalable et sans que Solventum n'ait émis une autorisation de retour de marchandises. Solventum fera le nécessaire pour que le produit soit cueilli par son transporteur autorisé et approuvera la réclamation après vérification de ce qui suit, pourvu que la réclamation soit conforme à la présente politique et procédure : I) le produit physiquement retourné à Solventum correspond à celui qui est décrit dans la réclamation; II) à l'exception des produits endommagés ou défectueux, le produit est une marchandise courante à la date du retour, est dans un état convenant à la revente (emballage d'origine et caisses complètes) et sa durée de conservation est suffisamment longue pour permettre à Solventum d'offrir le produit à la vente en vertu de la politique normalisée de durée de conservation applicable à ce produit, sous réserve de toute exigence gouvernementale pouvant s'appliquer aux produits réglementés. La réclamation peut être modifiée dans la mesure où ces conditions n'ont pas été respectées; c) les réclamations présentées au-delà de la période d'avis, ou présentées ou prises en compte en dehors de la présente politique et procédure ne seront pas acceptées; d) la période d'avis normale pour la présentation d'une demande à Solventum par le client est de 30 jours à compter de la date de réception du produit. Les exceptions sont indiquées ci-dessous.

6. Politique relative à des types spécifiques de réclamations a) Frais de réapprovisionnement - Des frais de manutention entre 10 % et 25 % du prix d'achat du produit, selon la politique de la division, s'appliqueront au moment du retour du produit. Ces frais couvrent le transport, l'inspection et la redistribution. Ils seront annulés pour les inexactitudes dont Solventum est responsable. b) Plaintes relatives à la qualité - Toutes les plaintes relatives à la qualité doivent être immédiatement signalées au représentant du service à la clientèle de Solventum du client. À moins d'indication contraire dans les dispositions spécifiques de la garantie d'un produit, toutes les plaintes relatives à la qualité doivent être déposées auprès de Solventum dans les 12 mois suivant l'approvisionnement du produit ou avant la fin de sa durée de conservation recommandée, selon la période la plus courte. Lorsqu'une période de garantie précise s'applique à compter de la date d'achat, elle détermine la période pendant laquelle les plaintes seront acceptées. Le représentant du service à la clientèle de Solventum du client fera le nécessaire pour qu'un échantillon du produit (dans la mesure du possible) ou que le produit en entier soit retourné à des fins d'analyse par Solventum. Si un échantillon est prélevé, le client doit conserver le reste du produit pendant l'analyse. S'il souhaite utiliser la totalité ou une partie de la marchandise présumée défectueuse qu'il a en sa possession, il le fait à ses propres risques et Solventum ne peut aucunement être tenue responsable des dommages que pourrait subir le client relativement à l'utilisation de la marchandise présumée défectueuse une fois que celui-ci a avisé un représentant du service à la clientèle de Solventum d'une plainte relative à la qualité. Si le bien-fondé de la plainte est établi, Solventum prendra les dispositions nécessaires pour récupérer le reste du produit. c) Retour du produit à l'instigation

ou à la demande de Solventum - Avec le consentement préalable du client, Solventum recueillera le produit visé et émettra un crédit au client après vérification des quantités du produit visé et des montants en dollars correspondants. Puisque ces demandes ont habituellement trait au remplacement ou au retrait du produit, ou aux conditions particulières du marché, les problèmes relatifs à la qualité marchande de la marchandise et à sa durée de conservation varieront selon chaque situation et le retour sera par conséquent approuvé par écrit par Solventum et le client au moment où Solventum présentera sa première demande. d) Réclamations relatives au transport au titre d'une perte ou d'un dommage survenu pendant le transport (frais de transport payés à l'avance et expédition effectuée ou commandes payées à l'avance et facturées) - Le client doit aviser son représentant du service à la clientèle de Solventum des détails de la marchandise perdue ou endommagée dans les 30 jours suivant la date de réception du produit et doit lui fournir le numéro de la facture. Le représentant du service à la clientèle de Solventum peut apporter un rajustement après vérification de la réclamation et peut faire le nécessaire pour que la marchandise endommagée soit retournée en vertu d'une autorisation de retour de marchandise de Solventum. e) Réclamations relatives au transport au titre de la marchandise endommagée ou perdue (préparation des commandes) - Le client doit déposer les réclamations au titre de la marchandise perdue ou endommagée auprès de son transporteur. Solventum n'acceptera aucune réclamation relative aux expéditions en port dû. f) Toutes les autres réclamations - Les retours de produits pour des raisons autres que celles énumérées ci-dessus doivent être examinés par le représentant du service à la clientèle de Solventum du client et approuvés par Solventum.

7. Dénégation de responsabilité – Licence - Les présentes ne peuvent d'autre façon être considérées comme une licence ou un transfert de droits de propriété intellectuelle dans le produit ou vers celui-ci; ces droits sont exclusivement dévolus à Solventum et à ses concédants. Le client stipule qu'il ne contestera ni ne revendiquera aucun droit qui est en conflit avec les droits susmentionnés.

8. Conformité avec les lois - Le client déclare, garantit et stipule que le client, ses sociétés affiliées, ses propriétaires, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses mandataires, ses sous-traitants, ses conseillers et ses représentants (appelés conjointement les « représentants ») exécuteront toutes les obligations du client en vertu des présentes modalités conformément aux lois, décisions, règlements, ordonnances et lignes directrices gouvernementales de nature internationale, nationale, provinciale et locale, y compris, mais sans s'y limiter, ceux qui portent sur la lutte anticorruption (p. ex., la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et la Bribery Act du Royaume-Uni), le blanchiment d'argent, la concurrence, la réglementation commerciale, l'environnement, le transport, la sécurité, la santé et l'emploi (appelés conjointement les « lois ») qui s'appliquent à Solventum, au client, à l'entreprise de l'une ou l'autre des deux parties ainsi qu'aux produits et/ou services de Solventum auxquels les présentes modalités se rapportent. Le client déclare et garantit également que ni lui ni ses représentants ne poseront aucune action pouvant faire en sorte que Solventum enfreigne une loi. Le client avisera Solventum immédiatement s'il apprend ou s'il a des raisons de croire i) qu'il ou ses représentants ont enfreint la loi dans le cadre ou possiblement dans le cadre de l'exécution des obligations du client en vertu des présentes modalités ou ii) qu'il ou l'un de ses représentants ne s'est pas conformé aux obligations du client en vertu du présent article.

9. Dispositions générales - La validité, l'exécution et l'élaboration de ces modalités, de toute ordonnance et de tous les documents connexes seront régies par les lois de la province de l'Ontario, sans égard à ses dispositions sur les conflits de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 ne régira pas ces modalités. L'omission d'une partie d'exiger l'exécution rigoureuse des présentes modalités dans au moins une circonstance ne constituera pas une renonciation du droit de cette partie d'exiger ultérieurement l'exécution rigoureuse en vertu des présentes modalités. Ces modalités sont offertes en anglais et en français. Cependant, en cas de différend au niveau de l'interprétation de n'importe quelle disposition contenue aux présentes, la version anglaise prévaudra.

The terms and conditions contained herein shall prevail notwithstanding any variances with the terms and conditions of any order submitted by the customer. These terms are subject to change by Solventum without notice. The most current version of these terms is available at [solventum.com/terms-of-sale](https://www.solventum.com/terms-of-sale).

1. Credit Terms and Conditions - Payment must be sent to Solventum on or by the due date stated on the invoice. Failure to pay by the due date may result in disruption of service. If customer fails to pay for any product shipment when due or customer's financial status becomes unsatisfactory to Solventum, in its sole discretion, Solventum may, in addition to its other remedies, require cash payments or security satisfactory to Solventum prior to product shipment, terminate an order, and/or suspend deliveries under an order. Solventum may charge late payment fees and interest on past due amounts. Interest will accrue at the lesser of 18% per annum (1½% per month) or the maximum amount allowed by law on any Solventum invoice from the date the invoice becomes due according to its terms.

2. Delivery Terms - Freight paid is via least cost routing as selected by Solventum based on minimum division purchase requirements. If other modes of transport are required or minimum purchase requirements are not met, freight charges will be at the cost of the customer. The method of transportation and the carrier will be at the selection of Solventum. The customer will, upon receipt of the goods, inspect the same and lodge any complaint within 30 days from invoice date.

3. Warranty - Solventum warrants to customer that products will be free of defects in material and manufacture at the time of shipment. Individual products may have additional or different warranties as stated on product packaging, package inserts, literature or in the Solventum price pages. The warranties and limited remedies set forth on the products or related documents or packaging are included in the purchase price of products. EXCEPT WHERE PROHIBITED BY LAW, SUCH WARRANTIES AND LIMITED REMEDIES ARE MADE IN LIEU OF ALL OTHER RIGHTS, WARRANTIES, CONDITIONS AND REMEDIES, EXPRESS OR IMPLIED, STATUTORY OR OTHERWISE, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTY OR CONDITION OF MERCHANTABILITY, THE IMPLIED WARRANTY OR CONDITION OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND ANY IMPLIED WARRANTY OR CONDITION ARISING OUT OF A COURSE OF DEALING, A CUSTOM OR USAGE OF TRADE. Such rights, warranties, conditions and limited remedies may be changed from time to time at Solventum's election without prior notice and will be published on the product affected or related documents or packaging. If any product is proven to be in breach of a Solventum warranty during the applicable warranty period, Solventum's entire liability and customer's exclusive remedy will be at Solventum's option either: (a) repair, (b) replacement, or (c) refund of the purchase price, within a reasonable time after written notification of the breach of warranty and return of product to Solventum. THIS REPAIR, REPLACEMENT, OR REFUND REMEDY IS CUSTOMER'S EXCLUSIVE REMEDY AGAINST SOLVENTUM FOR ANY DEFECT OR OTHER FAILURE IN PRODUCTS. UNDER NO CIRCUMSTANCES IS SOLVENTUM LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING LOST PROFITS) IN ANY WAY RELATED TO THE USE OR INABILITY TO USE PRODUCTS. Solventum has no obligations under any warranty with respect to products that have been modified or damaged through misuse, abuse, accident, neglect, or mishandling by customer. No statement or recommendation which is not contained in documents published by Solventum shall have any force or effect unless contained in an agreement signed by an authorized officer of Solventum. Before using, user shall determine the suitability of the product for user's intended use and user assumes all risk and liability whatsoever in connection therewith.

4. Sales Tax - Any exemption from federal or provincial taxes is extended only on the basis of exemption certificate and/or license and/or permit number furnished to Solventum and is subject to customer paying, indemnifying and saving Solventum harmless from all such taxes (including interest and penalties) which governmental authorities may assess or charge against Solventum.

5. Returned Products Policy and Procedure - The following specifies the conditions under which returned products and claims for adjustment of account will be accepted by Solventum: (a) Solventum must be

contacted regarding all claims. The point of contact is customer's Solventum Customer Service Representative. Upon claim approval, the credit will be applied to the account or a cheque remitted. (b) Products which are the subject of a claim must not be returned to Solventum without prior agreement and the issuance by Solventum of a Solventum Returned Material Authorization. Provided the claim is in accordance with this policy and procedure, Solventum will arrange for collection of the product by its authorized carrier and will approve the claim upon verification of the following: (I) The product physically returned to Solventum corresponds to the product described in the claim; and (II) With the exception of damaged or defective product, the product is standard stock item on the date of return, in saleable condition (original packaging and full case quantities) and retains sufficient shelf life to enable Solventum to offer the product for sale under the standard shelf life policy applicable to such product, subject to any government requirements that may exist on regulated product. The claim may be adjusted to the extent such conditions are not met. (c) Claims beyond the notification period, or otherwise made or taken outside this policy and procedure will not be accepted. (d) The standard notification period for claims to Solventum by customer is 30 days from date of receipt of product. Exceptions are noted below.

6. Policy Relating to Specific Types of Claims (a) Restocking Fee - A handling charge of between 10% - 25% of the purchase price paid for the product, depending on divisional policy, will be applied to the returned product transaction. This charge covers freight, inspection and redistribution. This fee will be waived for discrepancies for which Solventum is responsible. (b) Quality Complaints - All quality complaints must be reported to customer's Solventum Customer Service Representative immediately. Except where specific warranty provisions of a product state otherwise, all quality related claims must be made to Solventum within 12 months of supply or within the recommended shelf life of the product, whichever is the shorter period. Where a specific warranty period applies from date of purchase, this warranty period defines the period within which claims will be accepted. Customer's Solventum Customer Service Representative will arrange for return for analysis by Solventum of a sample of the product where possible, or the entire product, when the return of a sample is not possible. If a sample is taken, the customer must retain the balance of product while the sample is being analyzed. If customer wishes to use all or part of the suspect material remaining in its possession while the complaint is being investigated, customer does so at its own risk and Solventum shall in no way be liable for any damage suffered by the customer with respect to any use of the suspect material after the customer has notified a Solventum Customer Service Representative of a quality complaint. If the complaint is justified, Solventum will arrange for the return of the balance of product to Solventum. (c) The Return of Product at the Instigation or Request of Solventum - With the prior agreement of the customer, Solventum will initiate the collection of subject product and issue a credit to customer upon verification of the quantities of subject product and dollar amounts involved. Since typically these requests relate to product replacement or withdrawal, or special market conditions, issues of saleability and shelf life will vary with each situation and such return, will therefore, be agreed by Solventum and the customer in writing at the time of Solventum's initial request. (d) Freight Claims due to Damaged or Lost Freight (Prepaid and Allowed or Prepaid and Charged Orders) - Customer must notify its Solventum Customer Service Representative of the specifics of lost or damaged freight within 30 days of date of receipt of product, including provision of invoice number. The Solventum Customer Service Representative may issue an adjustment following an investigation of the claim and may arrange for the return of damaged freight under a Solventum Returned Material Authorization. (e) Freight Claims due to Damaged or Lost Freight (Collect Orders) Customer must register claims for lost or damaged freight with its carrier. No claims will be accepted by Solventum for collect shipments. (f) All Other Claims - Returned product requests for any reason other than those listed above must be reviewed with customer's Solventum Customer Service Representative and approved by Solventum.

7. Disclaimer of License - Nothing herein shall be construed as a license or transfer of any intellectual property rights in or to the product, which rights vest exclusively in Solventum and its licensors. Customer covenants not to contest or assert any rights in conflict with the aforementioned rights.

8. Compliance with Laws - Customer represents, warrants and covenants that customer and its affiliates, owners, officers, directors, employees, agents, subcontractors, consultants, and representatives (collectively referred to as "Representatives") will perform all of customer's obligations under these terms in compliance with all local, state, provincial, national, and international statutes, rulings, regulations, ordinances, and governmental directives, including, without limitation, those pertaining to anti-bribery (example: U.S. Foreign Corrupt Practices Act, U.K. Bribery Act), money laundering, competition, regulation of trade, the environment, transportation, safety, health, and employment (collectively referred to as "Laws") that apply to Solventum, customer, either party's business, and the Solventum products and/or services to which these terms relate. Customer further represents and warrants that neither it nor its Representatives will take any action that might cause Solventum to violate any Law. Customer will advise Solventum immediately if it learns, or has any reason to know, of (i) any violation of any Law by customer or its Representatives that occurred or may have occurred in performing customer's obligations under these terms or (ii) any failure of customer or any of its Representatives to comply with customer's obligations under this section.

9. General Provisions - The validity, performance, and construction of these terms, any order and all related documents will be governed by the laws of the Province of Ontario, without regard to its conflicts of law provisions. The 1980 United Nations Convention on Contracts for the International Sales of Goods will not govern these terms. A party's failure to require strict performance of these terms in one or more circumstances will not be a waiver of that party's right subsequently to require strict performance under these terms. The parties hereto confirm that it is their express wish that these terms as well as all other documents relating to these terms, including notices, be drawn up in English only. Les parties aux présentes confirment que c'est leur volonté que la présente convention de même que tous les documents, y compris les avis, s'y rattachant, soient rédigés en anglais seulement.